



## Budget participatif 2023

### Formulaire de participation

Le projet présenté doit respecter les critères repris dans le règlement disponible sur le site internet de la commune : <https://www.pontacelles.be/wp-content/uploads/2023/07/reglement-budgets-participatifs-PAC.pdf>

Les mineurs à partir de 16 ans peuvent présenter un projet, mais ceux-ci doivent obligatoirement désigner un référent de plus de 18 ans (« porteur de projet »).

#### 1. Identité du porteur de projet<sup>1</sup>

- Nom et prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :
- Le cas échéant, association représentée + siège social :

#### 2. Identités des autres participants au projet (le cas échéant)

Noms, prénoms et adresses des autres participants au projet :

- 
- 
- 
- 
- 

---

<sup>1</sup> Les données à caractère personnel communiquées par le biais du présent formulaire sont traitées par la Commune de Pont-à-Celles en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement général sur la protection des données (le RGPD). Toute demande d'information relative au traitement de données à caractère personnel ou toute demande d'exercice de droit peut être envoyée à l'adresse [dpo@pontacelles.be](mailto:dpo@pontacelles.be). Ces données ne seront en aucun cas divulguées à des tiers (sociétés commerciales ou autres).

### 3. Votre projet

- Décrivez le plus précisément possible votre projet :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Décrivez le lieu où se situe votre projet – Joignez à ce formulaire un plan des lieux et des photos
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Décrivez l'objectif de votre projet, en quoi participe-t-il à l'amélioration du cadre de vie et/ou de la convivialité sur le territoire communal ?



- Décrivez la manière dont vous voyez évoluer votre projet, combien de temps va-t-il durer (une saison, une année...)?

- Décrivez le cas échéant les frais de fonctionnement de votre projet – Exemples : dépenses liées à l’entretien du projet, aux frais d’approvisionnement du projet, présence de personnel nécessaire....

**Les porteurs de projets ont pris connaissance du règlement relatif au budget participatif et s'engagent à le respecter**

Fait à Pont-à-Celles, le.....

Nom, prénom et signature du porteur de projet :

Ce formulaire signé et complété doit être remis pour le 15 septembre 2023 au plus tard.

Au choix :

- À l'accueil de l'administration communale (sous enveloppe)
- À l'adresse électronique suivante : [gaetane.beguin@pontacelles.be](mailto:gaetane.beguin@pontacelles.be)
- Par courrier à l'adresse suivante : commune de Pont-à-Celles, Place communale 22 - 6230 Pont-à-Celles